Association de Gestion de la Maison des Familles Le Figuier



Compte rendu de la réunion de planning du 13 juillet 2017

<u>Présents</u>: Anne-Marie, Emma, Françoise, Mimi, Michèle et Patricia.

<u>Excusés</u>: Colette, Carole, Caroline, Dominique, Ghislaine, Marie-Claire, Marie-Françoise, Martine, Pauline, Thérèse, Michel et Paul.

Absents: Anne-Laure, Céline, Coralie.

Planning

Quelques informations

<u>Factures</u>

Si une facturation sort de l'ordinaire, comme les caissons qui gardent leur chambre le week-end et que nous facturons ces jours là à 32,63 €, merci de mettre un mot dans le tiroir « Facturière » afin que soit dissocié le week-end pour la facturation. En effet, les résidents ne veulent voir apparaître ces journées car en contrepartie, une indemnité pour leur frais de transport est demandée auprès de la CPAM ou régime affilié.

Rencontre avec la cadre des caissons

Paul et moi-même avons rencontré le 6 juillet la cadre de santé.

Nous lui avons remis un exemplaire du flyer ainsi que le règlement intérieur ou figure désormais la notion d'ambulatoire ou figure désormais :

- le certificat médical à produire au plus tard le jour d'arrivée
- la notion de libération de la chambre sous 24 heures en cas d'hospitalisation en cours de traitement.

Entretien très convivial et constructif.

Qui aimerait visiter le service des caissons ? Si vous êtes intéressés, merci de me le faire savoir afin d'organiser au mieux cette visite à la rentrée.

Réédition des imprimés :

- Fiche confidentielle (modification au niveau des documents à produire)
- Règlement intérieur : ajout ambulatoire. Même règlement pour tous les résidents
- Flyer revu
- Affiche

Tous ces documents seront rangés dans un seul et même endroit (futur achat en cours)

Paul et moi avons été approvisionné Robert Debré en flyers et affiches. Seul le 4^{ème} en avait à disposition. Nous irons un autre jour à Larrey, en néonat. et à l'ICO.

Facture

Même en cas d'insistance d'un résident le cachet « facture acquittée » ne doit jamais être apposé sauf par les facturières. La procédure est inscrite au règlement intérieur. Il faut à réception d'un règlement délivrer un reçu, la facture acquittée sera remise au résident la semaine qui suit ou adressée par courrier.

Sauvegarde des PC

En raison du problème qui a touche la MDF nous avons du prendre des mesures pour que des sauvegardes soient effectuées le plus souvent possible.

Céline reste notre réfèrente en la matière. Toutefois Caroline, Pauline et Coralie effectuerons lors de leur permanence une sauvegarde sur clé USB pour avoir en cas de besoin la sauvegarde la plus récente.

Prochaine réunion de planning le 17 août 2017 à 14 heures